ABDC Conseil
Société par Actions Simplifiée au capital de 100 €
Siège social situé 383 rue de Feucherolles
78630 ORGEVAL
RCS VERSAILLES 890 176 621

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DU PRESIDENT – ASSOCIE UNIQUE
En date du 23 janvier 2026

L'an 2026, le 23 janvier, à 10 heures, l'associé unique de la société ABDC Conseil, Société par Actions Simplifiées à Associé Unique dont le siège social est 383 rue de Feucherolles – 78630 ORGEVAL, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de VERSAILLES sous le numéro 890 176 621, a pris les décisions suivantes.

L'associé unique et le Président présent est Monsieur Awen BOURCIER DE CARBON DE PREVINQUIERES demeurant 383 rue de Feucherolles – 78630 ORGEVAL.

L'ordre du jour est le suivant :

- Transfert du siège social ;
- Modification des statuts suite au transfert de siège social ;
- Modification de l'adresse personnelle du Président ;
- Pouvoir donné à Mme Christine REGOURD, expert-comptable, afin de s'occuper des formalités administratives liées à ces modifications.

Première décision

L'associé unique décide de transférer le siège social à compter du 23 janvier 2026. Cet établissement sera domicilié au 298 rue de Morainvilliers – 78630 ORGEVAL.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième décision

En conséquence de ce transfert, l'associé unique décide de modifier la rédaction de l'article 4 des statuts de la façon suivante :

« Article 4 – Siège social
Le siège social est fixé à l'adresse suivante : **298 rue de Morainvilliers – 78630 ORGEVAL**
Il peut être transféré en tout autre lieu en France Métropolitaine par simple décision du Président.
Le siège social peut également être transféré en tout lieu en vertu d'une décision collective des associés ou par décision de l'associé unique.

Lors d'un transfert décidé par le Président, celui-ci est autorisé à modifier les Statuts en conséquence.
Des agences, succursales et dépôts peuvent être créés en tous lieux et en tous pays par simple décision du Président, qui peut ensuite les transférer et les supprimer comme il l'entend. »

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Troisième décision

L'associé unique constate qu'il convient par ailleurs de modifier l'adresse personnelle de Monsieur Awen BOURCIER DE CARBON DE PREVINQUIERES, Président de la société et associé unique, sur le Kbis. La nouvelle adresse à prendre en compte (en remplacement du 383 rue de Feucherolles – 78630 ORGEVAL) est le 298 rue de Morainvilliers – 78630 ORGEVAL.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Quatrième décision

L'associé unique décide de donner pouvoir à Mme Christine REGOURD, présidente de la société LES EXPERTES, expert-comptable de la société, afin d'effectuer les formalités administratives liées à cette modification.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 10h30.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par l'associé unique.

Fait à Orgeval, le 23 janvier 2026

Awen BOURCIER DE CARBON DE PREVINQUIERES
Président et associé unique

